

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

**Version
définitive**

Comité national sur les politiques de santé et de sécurité au travail (CNPSST)

Les 6 et 7 décembre 2006

9 h

Salles de conférence de la CCG

Présents :

Jim Stuart (CCG-Direction), Dawn Aisenstat (AFPC), Elaine Massie (AFPC), Alex Crane (AFPC), Brian Price (AFPC), Francine Taillon (AFPC), Jim Lowe (CCG-Direction, Services à l'industrie), Twylla Pawlinsky (CCG, conseiller en santé et sécurité), Susan Wiebe pour Darrell Green (IPFPC), Tom Nowicki (CCG-Direction, LRG), Yolande Le Quéré pour Kim Podaima (secrétaire)

Invités :

Bob Kanowicz, Graham Casey

Absents :

Gord Mandigo (CCG-Direction, Services à l'industrie)

Le 6 décembre 2006

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

1. Questions découlant du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2006

Présidence - Jim Stuart

Jim Stuart préside la réunion.

Twylla Pawlinsky remplace Graham Casey comme conseiller en santé et sécurité; les membres du CNPSST lui ont donc souhaité la bienvenue.

On passe en revue les mesures de suivi découlant de la réunion du 20 septembre.

Point 2 – Règlement sur le programme de prévention des risques

On informe les membres que les versions française et anglaise du formulaire ont été révisées. Il faudra maintenant le faire approuver par le CNPSST avant de le transmettre à DRHC pour approbation finale.

Les membres examinent le formulaire révisé et notent les changements suivants :

Dans la section des définitions, sous « Employé », ajouter une ligne en retrait où on fait état des divers délais d'exécution conformément au règlement.

- En bas de la page, on doit indiquer – remettre une copie au comité/rep. SST pour examen
- Dans la version anglaise, enlever le point après CLC dans « Schedule 1 Section 15.8 of the CLC ».

Point 3 – Évaluation des risques dans la région des Prairies : politique concernant le port de chaussures de sécurité

On remet aux membres une copie de l'évaluation des risques de blessure au pied dans le voisinage immédiat du bureau de la CCG (PRG), pour Prince Rupert. On fait observer que les régions ont déjà abordé cette question, qui est toujours à l'étude.

Quelqu'un pose une question concernant la politique de la CCG sur le port des chaussures de sécurité, afin de décider s'il n'y aurait pas lieu d'apporter des changements au texte, comme par exemple « l'approbation CSA, **ou toute autre approbation appropriée**, ».

Décision :

Les membres du CNPSST décident qu'aucun changement ne sera apporté à la politique de la CCG sur le port de chaussures de sécurité.

Point 4 – Politique du CNPSST concernant les heures supplémentaires

Ce point est présentement à l'étude et on fait remarquer que la question de la présence de membres du syndicat au sein du groupe de travail sur les heures supplémentaires est toujours à l'étude. Nous attendons de connaître la décision d'Yves Ducharme, président du syndicat, sur cette question.

Point 5 – Détecteurs de gaz, et point 6 – Gazomètres

On informe les membres qu'on étudie la question entourant les détecteurs de gaz et que la CCG envisage de faire faire une évaluation du processus.

Point 8 – Conférence sur le réseau de sécurité

On informe les membres que la CCG a approuvé la désignation de quatre membres du personnel qui prendront part à la conférence de l'AFPC en janvier.

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

2. Droit de refuser un travail dangereux		Présidence - Jim Stuart
Les membres souhaitent que l'article 127.1 du code soit inclus dans le processus de révision de l'article 128 – Droit de refus.		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Inclure l'article 127.1 lorsqu'on procédera à la révision de l'article 128 – Droit de refus.	Twylla Pawlinsky	

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

3. Analyse du risque professionnel

Présidence – Jim Stuart

Bob Kingston prend part à la discussion axée sur ce point.

Bref survol des diverses sections :

On distribue aux membres de la documentation concernant le *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. Le but de la discussion est de permettre aux membres de se familiariser avec le processus dans son ensemble.

On effectue un bref survol des diverses sections. On fait observer que le législateur a voulu faire du *Code canadien du travail* un système de responsabilité interne. En d'autres mots, on nous incite à trouver nous-mêmes des solutions à nos problèmes. C'est ce que nous faisons, sans que DRHC ait besoin d'intervenir. Ainsi, c'est à chaque organisme qu'incombe la responsabilité de résoudre ses problèmes.

On a voulu que la section qui porte sur le règlement dans le nouveau programme de prévention des risques soit conviviale et que les employés au travail puissent facilement y avoir recours. Plusieurs lois ont un impact sur la santé et la sécurité au travail, entre autres, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Des membres font remarquer que cette dernière loi, de même que l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, sont mal comprises et on suggère qu'il y aurait lieu d'offrir une séance de sensibilisation au personnel de la CCG.

On informe les membres que le CNM passe présentement en revue la Directive sur la santé et la sécurité au travail en ce qui se rapporte aux termes « droit de refus » et « comité ».

Discussion sur l'analyse du risque professionnel

Un programme de prévention des risques prend appui sur une analyse du risque professionnel. La surveillance du processus est un aspect sur lequel il faut s'attarder. On ne doit pas mettre en place un processus sans prévoir un mécanisme de contrôle. Dans le cadre du programme, nous devons faire l'évaluation de celui-ci.

Une fois qu'on a effectué une première analyse du risque professionnel, on réexamine celle-ci tous les trois ans. Si une anomalie est détectée au cours d'une inspection du lieu de travail, on doit prendre les mesures qui s'imposent.

Parfois, lorsqu'on effectue l'analyse du risque professionnel, on découvre des raccourcis qui avaient été adoptés en cours de route; cela donne l'occasion de réexaminer le processus en vue d'y apporter d'éventuelles améliorations.

L'analyse du risque professionnel comprend quatre étapes de base :

1. Choisir la tâche

- *Code canadien du travail*, article 19
- Décrire la tâche en dix points ou moins
- Préparer l'analyse du risque professionnel

2. Décrire la tâche

- Décrire de ce qui doit être fait et la manière de le faire
- Utiliser des phrases comportant un verbe.

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

3. Identifier les risques potentiels
 - répartis en six catégories
4. Recommander des mesures préventives
 - Apport des comités
 - Source précieuse : le règlement d'application
 - Hiérarchies de contrôles (CCT, règlement 1.5)
 - Équipement de protection individuelle

On informe les membres qu'en vertu de la loi, c'est le CNPSST qui est chargé de la surveillance des programmes de prévention des risques. Il est mentionné qu'à la CCG, les comités SST en milieu de travail relèvent des comités SST régionaux, qui procèdent à des évaluations périodiques, et que les résultats sont communiqués au CNPSST. On fait remarquer que ce dernier devrait s'employer à clarifier le processus (p. ex. en rédigeant une liste de contrôle sur la manière d'effectuer la surveillance des programmes) afin de faciliter la remise de rapports annuels à DRHC.

Plan de mise en œuvre :

Graham Casey est présent lors de la discussion sur ce point.

On fait remarquer que le CNPSST aimerait que soit précisé ce qui suit : ce qu'est notre plan de mise en œuvre de l'analyse du risque professionnel (ARP); quelle sera la méthodologie utilisée pour l'ARP; quelles seront les mesures préventives adoptées; quel programme d'apprentissage sera mis en place et comment se fera l'évaluation du programme sur une base continue?

On remet aux membres une ébauche de programme de prévention des risques sur lequel la CCG a travaillé l'année dernière. Nous en sommes à l'étape où les membres du CNPSST, en se basant sur les autres données (comme les rapports d'accident), doivent décider s'il est souhaitable d'établir d'autres contrôles. Si de nombreux changements sont apportés, il faudra peut-être retourner au comité SST pour un dernier examen, puis revenir à cette table pour l'approbation définitive. Intégrer le tout au processus ISO serait une autre étape à franchir. Selon le LRG, les retards sont dus à deux raisons : on n'a pas encore déterminé si le LRG devrait être intégré au processus ISO et, les membres du comité changeant fréquemment, celui-ci doit sans cesse se familiariser avec les programmes.

Les conseillers régionaux en matière de sécurité et les membres du CNPSST ont reçu une formation. On signale que, comme de nouveaux membres siègent au CNPSST, Twylla Pawlinsky pourrait leur donner une formation vers la fin de février (séance de formation durant toute la journée) sur l'ARP et sur l'identification et le contrôle des risques. Cette formation serait offerte aux membres de l'organisation.

Au cours d'une séance de remue-méninges, on fait remarquer qu'on effectue actuellement (janvier 2007) une ARP et qu'il y aura une inspection du site en mars. Quelqu'un demande de quelle manière on compte s'attaquer aux risques qui pourraient éventuellement être identifiés. On informe les membres que, dans une première étape, on avise le comité SST régional, et par la suite, le comité SST national lors de sa réunion trimestrielle, tout étant fonction de l'urgence de la situation.

Évaluation de programme :

L'inspection mensuelle a lieu une fois l'ARP effectuée. À cet égard, on demande quel programme devrait être mis au point pour évaluer l'efficacité de l'ARP et des inspections mensuelles des lieux de travail.

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

On propose ce qui suit :

On pourrait envisager de confier à Jim Lowe, Twylla Pawlinsky et Dawn Aisenstat le soin d'élaborer un organigramme portant sur l'évaluation du programme, qui serait ensuite présenté à la prochaine réunion du CNPSST. Les membres sont d'accord.

Suivi :	Responsable :	Délai :
Soumettre à la discussion l'idée d'organiser à l'intention du personnel de la CCG une session de sensibilisation sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation.	Présidence	Prochaine réunion du CNPSST
Soumettre à la discussion le besoin pour le Comité de faire une revue générale de l'article 125 afin d'identifier les lacunes.	Présidence	Prochaine réunion du CNPSST
Élaborer un organigramme portant sur l'évaluation du programme sur l'ARP, qui serait ensuite présenté à la prochaine réunion du CNPSST.	Jim Lowe, Twylla Pawlinsky, Dawn Aisenstat	Prochaine réunion du CNPSST

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

Le 7 décembre 2006

1. Politique concernant le port de chaussures de sécurité

Brian Price

Quelqu'un demande si nous avons des statistiques sur les accidents qui auraient un lien direct avec la politique sur le port de chaussures de sécurité. Les employés à Vancouver voudraient qu'on justifie à leurs yeux l'obligation de porter des chaussures de sécurité dans les bureaux. Quelqu'un demande s'il ne serait pas possible de modifier le libellé de la politique et d'inscrire à la place « devrait être portées du véhicule au bureau ». Le personnel est d'avis qu'à l'intérieur du silo proprement dit, les employés devraient être autorisés à porter des chaussures normales, plus légères.

Les employés souhaiteraient que soit pris en compte le fait que le port de chaussures de sécurité est cause d'inconfort. On signale que les gestionnaires locaux ont étudié le cas des employés qui ne se sont pas procuré des chaussures de sécurité et il a été convenu que cette question allait être traitée au cas par cas. L'employé peut invoquer des raisons de santé (p.ex. mal de dos) ou l'inconfort pour justifier le fait qu'il ou qu'elle porte des chaussures différentes de celles prescrites par le règlement. On a effectué une évaluation des risques dans des endroits précis pour déterminer si le port des chaussures de sécurité devait être exigé.

Le directeur des Services à l'industrie consent à adresser un message aux gestionnaires de toutes les régions pour les informer qu'ils pouvaient user de discrétion en ce qui concerne le port de chaussures de sécurité, et que des chaussures différentes de celles prescrites peuvent être autorisées pour des raisons de santé (p. ex., mal de dos) ou à cause de l'inconfort.

Quelques questions sont posées sur les allocations pour dépenses estivales ou hivernales. On confirme que la politique de la CCG ne s'est jamais appliquée aux bottes d'hiver. On répond aux employés qui veulent savoir à qui s'applique la politique sur les chaussures de sécurité que celle-ci s'applique à tout employé qui a travaillé pour la CCG de manière continue depuis plus de trois mois et qui effectue certaines tâches spécifiques. Des membres font observer que le syndicat souhaiterait passer en revue la politique du CNM avant de donner son accord à toute modification de la politique sur les chaussures de sécurité.

Toute décision concernant des changements éventuels à la politique sur les chaussures de sécurité sera adressée aux membres du CNPSST par courriel.

Suivi :	Responsable :	Délai :
Envoyer un courriel aux membres du CNPSST les informant des discussions avec le syndicat sur la politique de la CCG concernant les chaussures de sécurité.	Dawn Aisenstat	DQP
Envoyer un courriel aux gestionnaires de toutes les régions pour les informer qu'ils pouvaient user de discrétion en ce qui concerne le port de chaussures de sécurité, et que des chaussures différentes de celles prescrites peuvent être autorisées pour des raisons de santé (p. ex., mal de dos) ou à cause de l'inconfort.	Jim Stuart	DQP

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

2. Détecteurs de gaz		Brian Price
<p>On signale aux membres qu'une certaine confusion règne parmi les employés de Vancouver à la suite d'incidents liés aux détecteurs de gaz, malgré le fait que toutes les directives en la matière ont été observées. On se demande quel type de gazomètre il conviendrait d'utiliser et s'il ne faudrait pas en installer suffisamment pour surveiller tous les locaux 24 heures par jour et 7 jours par semaine.</p> <p>On aimerait savoir quels sont les modèles de gazomètres utilisés dans les autres régions. On signale que les gazomètres utilisés dans la région de l'Est ont été commandés dans un but bien spécifique, c'est-à-dire l'inspection des cales de navires.</p> <p>Il est proposé de mettre sur pied un groupe de travail formé de Tom Nowicki, Brian Price, Blaine Timlick et Twylla Pawlinsky qui se penchera sur tous les aspects de cette question : le type de gazomètre à utiliser, les modèles que nous utilisons déjà et qui pourraient encore servir, les modèles disponibles sur le marché et ce qu'ils peuvent détecter.</p>		
Suivi :	Responsables :	Délai :
Étudier la question des gazomètres et faire part des résultats aux membres du CNPSST.	Tom Nowicki Brian Price Blaine Timlick Twylla Pawlinsky	Prochaine réunion du CNPSST

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

3. Protection des yeux		Brian Price
<p>On informe les membres qu'à Thunder Bay, les employés doivent porter des lunettes à coques, ce qui n'est pas sans causer des problèmes, car elles s'embuent et sont très inconfortables. Les employés ont l'obligation de porter ce type de lunettes lorsqu'ils pénètrent à l'intérieur du silo proprement dit.</p> <p>Une requête prie la CCG d'envisager de fournir des lunettes de sécurité de prescription aux employés qui voudraient porter de telles lunettes dans d'autres endroits. On signale qu'il existe une politique de la CCG qui traite spécifiquement du port de lunettes de sécurité dans le LRG, compte tenu des risques posés par les produits chimiques. Quoi qu'il en soit, le directeur des Services à l'industrie est prêt à étudier la requête et compte donner une réponse aux membres lors de la prochaine réunion du CNPSST.</p>		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Étudier la question du port de lunettes de sécurité à Thunder Bay et faire part des résultats et des décisions prises au CNPSST.	Jim Stuart	Prochaine réunion du CNPSST

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

4. Politique concernant la fumigation

Francine Taillon

La discussion sur cette question sera intégrée à la discussion qui porte sur le point 5 du présent ordre du jour.

La fumigation du grain dans les silos avec du PH_3 cause certains problèmes. Lorsque la CCG effectue des inspections de laboratoire, on signale le fait que des poussières se répandent lorsque le grain est traité avec ce produit. En conséquence, on se demande si les employés ne sont pas exposés à des émanations chimiques. On répond à cela que le risque à la santé dépend de la quantité de poussière dans l'air. Il se peut que la poussière contienne des traces de phosphates qui pourraient réagir en contact avec l'humidité de l'air. Toutefois, il s'agirait d'une réaction lente. On demande s'il existe des données sur le danger que pourrait représenter pour un employé le fait de travailler dans ce type d'environnement, en particulier dans le cas d'une femme enceinte. On répond à cela qu'on ne connaît pas le seuil de risque dans ce cas précis. Toutefois, il va de soi que, si une femme est enceinte, elle doit éviter de travailler dans un environnement qui pose des risques à la santé.

On demande si la CCG ne devrait pas envisager d'élaborer une politique ou d'établir un seuil de risque applicable au travail dans de telles situations. On fait observer que la CCG a déjà en place une procédure à suivre pour se protéger lorsqu'on introduit cette denrée dans le laboratoire (port d'un masque, de gants, etc.).

À l'heure actuelle, on procède à la fumigation au moment du déchargement. Le grain reste alors sur les lieux pendant plusieurs jours. Les employés de la CCG n'ont aucun moyen de savoir dans quelles cellules ont été effectués les prélèvements d'échantillons. On demande si Santé Canada n'a pas établi des normes relatives au seuil. Les grains sont livrés en vrac et s'il y a des granules qui ne se sont pas totalement dissipées, on devrait détecter une odeur.

On doit examiner pourquoi nous ne sommes pas informés dans ces cas, ce qui fait que notre personnel n'est pas convenablement protégé.

C'est par la prévention que ce problème va être résolu. On doit envisager la mise au point d'une procédure dans le cas où on décidait d'utiliser des gazomètres dans les bureaux; il faudra alors effectuer des relevés périodiques. Il faut d'abord s'informer si Santé Canada a établi des normes concernant le seuil. La phosphine s'infiltre à travers les murs de ciment et le gaz se dissipe dès qu'il est libéré. C'est le résidu poudreux qui est la source du problème.

On s'interroge au sujet du grain traité au mylathane. Lorsqu'on place sous une lampe un échantillon de bas de cellule, le grain se réchauffe et dégage une odeur qui se répand dans les bureaux. Les employés veulent savoir s'il y a là un risque à la santé. C'est une préoccupation tout à fait légitime et il faudrait adopter une procédure précise.

On informe les membres que Twylla Pawlinsky et Jim Stuart vont aborder cette question avec Blaine Timlick. Une recommandation sur la manière de travailler avec le grain traité à la phosphine et au mylathane sera soumise aux membres du CNPDDT. En attendant, la CCG va veiller à ce que dans les grains traités au mylathane ne soient pas placés sous une lampe.

Suivi :	Responsable :	Délai :
Discuter avec Blaine Timlick de la procédure concernant le traitement des grains à la phosphine et au mylathane.	Jim Stuart	Prochaine réunion du CNPSST

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

5. Produits dangereux

Francine Taillon

On informe les membres que les employés ont visionné une vidéo du SIMDUT qui ne leur convenait pas. On demande ce qu'est un produit dangereux et comment on doit agir en présence d'un tel produit. La CCG ne pourrait-elle pas envisager d'organiser une séance d'information sur les produits dangereux et sur leur manipulation?. On doit être particulièrement prudent lorsqu'on manipule de tels produits à l'extérieur d'un environnement de laboratoire.

Randy Dennis, Peter Burnett et Jim Stuart se sont penchés sur cette question. Les laboratoires dans les régions souhaitent que le LRG assume un rôle de surveillance. Ce sont de bonnes pratiques de laboratoire et on doit établir une surveillance des laboratoires.

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

6. Note de service concernant l'ergonomie Dawn Aisenstat		
<p>On informe les membres qu'une note de service concernant l'ergonomie a été adressée au personnel de la région des Prairies. À cet égard, on demande pourquoi la note n'a été envoyée qu'à notre région. On indique que la note a été envoyée par Bob Kanowicz en sa qualité de spécialiste en ergonomie auprès de l'administration centrale et de la région des Prairies.</p> <p>On informe les membres qu'il existe des préoccupations ergonomiques à Vancouver. On souhaiterait obtenir l'assurance que des évaluations ergonomiques seront effectuées région par région afin de déterminer s'il y a des exigences particulières.</p> <p>Twylla Pawlinsky verra si Bob, ou quelqu'un d'autre possédant une formation dans ce domaine, pourrait effectuer l'évaluation ergonomique.</p>		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Étudier avec Bob Kanowicz de la possibilité de faire faire région par région une évaluation ergonomique par quelqu'un possédant une formation dans ce domaine.	Twylla Pawlinsky	DQP
7. Affectation de fonds pour la formation et la participation à une conférence Présidence		
<p>Des membres font remarquer qu'il serait approprié que des membres du CNPSST, du comité SST régional et du réseau de sécurité prennent part à la conférence de l'Association pour la prévention des accidents industriels qui se tiendra du 16 au 18 avril 2007 à Toronto. On présente une demande pour l'affectation de fonds pour la participation de huit membres, à savoir :</p> <p>4 membres du CNPSST</p> <p>2 membres du comité SST local</p> <p>2 membres du réseau de sécurité</p> <p>On informe les membres que les participants doivent s'inscrire au plus tard le 12 mars 2007. Le coût est estimé à 583 \$ par personne, 2 000 \$ déplacement compris.</p> <p>On devrait également envisager d'inclure dans le programme de formation prévu pour cette année la formation sur l'ARP et sur le droit de refus (pour un groupe mixte formé de membres du CNPSST et du réseau de sécurité).</p>		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Présenter au CD une requête pour la participation de 4 membres du CNPSST, 2 membres du comité SST local et 2 membres du réseau de sécurité à la conférence de l'Association pour la prévention des accidents industriels, qui se tiendra du 16 au 18 avril.	Jim Stuart	Avant le 12 mars 2007.
8. Harnais de sécurité		
Bob Kanowicz prend part à la discussion sur ce point.		

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

On avait discuté de cette question en septembre, alors qu'on cherchait à déterminer quel devrait être l'équipement approprié pour prévenir les chutes.

Bob Kanowicz, qui a participé à une formation sur l'utilisation du harnais de sécurité, donne un aperçu des informations communiquées lors de la formation. Dans la région du Pacifique, on a recours au harnais de sécurité pour pénétrer dans la cale des navires, alors que dans la région des Prairies, on y a recours lorsqu'on monte dans des échelles simples. Nous voulons que le personnel reçoive une formation sur l'usage, l'inspection et le port du harnais.

Qui sera chargé de donner la formation et à quel endroit? On fait remarquer qu'à l'étape présente, on étudie ce qui devra être fait. Nous devons décider si la formation sera donnée à l'interne ou par sous-traitance. La question du sauvetage est une autre chose puisque la formation doit se faire dans les quinze minutes. Est-ce que Bob et Al, qui ont suivi cette formation, peuvent être considérés comme étant certifiés et donc qualifiés pour donner cette formation? On devra se pencher sur cette question.

Des membres aimeraient savoir si, dans l'éventualité où on décide d'acquérir de l'équipement pour prévenir les chutes, cet équipement devra être le même dans l'ensemble de l'organisation. Auparavant, compte tenu des inspections des cales de navire, le poids était un facteur dans le choix de l'équipement, et c'est pourquoi on avait besoin d'un équipement d'un autre type.

On informe les membres que la formation sera axée sur ce qui suit :

- Responsabilité de l'employé et de l'employeur en vertu du règlement en vigueur en Saskatchewan
- Règlement provincial
- Glossaire
- Types de courroies de maintien
- Points d'ancrage
- Vêtements
- Amortissement de choc
- Évaluation et contrôle des risques
- Les trois principes de la prévention des chutes
- Liste de contrôle sur l'entretien
- Nettoyage et remisage de l'équipement
- Calcul des distances de chute

Les membres ont convenu qu'il fallait décider de ce qui suit :

1. Déterminer quel type de certification devrait être exigible pour dispenser une formation aux employés de la CCG.
2. Déterminer si la formation peut être dispensée à l'interne.

Suivi :	Responsable :	Délai :
On devrait vérifier auprès de l'ACIA quel type de certification	Twylla Pawlinsky	Prochaine réunion du

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

elle compte utiliser lorsqu'elle dispensera sa formation sur l'inspection des cales de navire.		CNPSST
Veste – on va se pencher sur la couleur de la veste et le volet d'extension pour les autres régions. Il serait utile qu'on inclue le prototype de veste n° 4 lorsqu'on nous retournera le prototype n° 3; nous aurons ainsi un meilleur choix.		
9. Autre	Présidence – Jim Stuart	
La prochaine réunion est prévue pour la fin de février. Séance de formation d'une journée.		

Prochaine réunion du CNPSST : février 2007

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

Le 6 décembre 2006 – Suivi

Point 2 – Droit de refuser un travail dangereux		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Inclure l'article 127.1 lorsqu'on procédera à la révision de l'article 128 – Droit de refus.	Twylla Pawlinsky	
Point 3 - Analyse du risque professionnel		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Soumettre à la discussion l'idée d'organiser à l'intention du personnel de la CCG une session de sensibilisation sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation.	Présidence	Prochaine réunion du CNPSST
Soumettre à la discussion le besoin pour le Comité de faire une revue générale de l'article 125 afin d'identifier les lacunes.	Présidence	Prochaine réunion du CNPSST
Élaborer un organigramme portant sur l'évaluation du programme sur l'ARP, qui serait ensuite présenté à la prochaine réunion du CNPSST.	Jim Lowe, Twylla Pawlinsky, Dawn Aisenstat	Prochaine réunion du CNPSST

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

Le 7 décembre 2006 – Suivi

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

Point 1 - Politique concernant le port de chaussures de sécurité		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Envoyer un courriel aux membres du CNPSST les informant des discussions avec le syndicat sur la politique de la CCG concernant les chaussures de sécurité.	Dawn Aisenstat	DQP
Envoyer un courriel aux gestionnaires de toutes les régions pour les informer qu'ils pouvaient user de discrétion en ce qui concerne le port de chaussures de sécurité, et que des chaussures différentes de celles prescrites peuvent être autorisées pour des raisons de santé (p. ex., mal de dos) ou à cause de l'inconfort.	Jim Stuart	DQP
Point 2 - Détecteurs de gaz		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Étudier la question des gazomètres et faire part des résultats aux membres du CNPSST.	Tom Nowicki Brian Price Blaine Timlick Twylla Pawlinsky	Prochaine réunion du CNPSST
Point 3 - Protection des yeux		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Étudier la question du port de lunettes de sécurité à Thunder Bay et faire part des résultats et des décisions prises au CNPSST.	Jim Stuart	Prochaine réunion du CNPSST
Point 4 - Politique concernant la fumigation		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Discuter avec Blaine Timlick de la procédure concernant le traitement des grains à la phosphine et au mylathane.	Jim Stuart	Prochaine réunion du CNPSST
Point 6 – Note de service concernant l'ergonomie		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Étudier avec Bob Kanowicz de la possibilité de faire faire une évaluation ergonomique région par région par quelqu'un possédant une formation dans ce domaine.	Twylla Pawlinsky	DQP

Vision de la CCG

Être chef de file dans la prestation d'excellence et d'innovation se rapportant à l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, aux recherches, et à la protection des producteurs.

Point 7- Affectation de fonds pour la formation et la participation à une conférence		
Suivi :	Responsable :	Délai :
Présenter au CD une requête pour la participation de 4 membres du CNPSST, 2 membres du comité SST local et 2 membres du réseau de sécurité à la conférence de l'Association pour la prévention des accidents industriels qui se tiendra du 16 au 18 avril.	Jim Stuart	Avant le 12 mars 2007
Point 8 - Harnais de sécurité		
Suivi :	Responsable :	Délai :
On devrait vérifier auprès de l'ACIA quel type de certification elle compte utiliser lorsqu'elle dispensera sa formation sur l'inspection des cales de navire.	Twylla Pawlinsky	Prochaine réunion du CNPSST
Veste – on va se pencher sur la couleur de la veste et le rabat d'extension pour les autres régions. Il serait utile qu'on inclue le prototype de veste n° 4 lorsqu'on nous retournera le prototype n° 3; nous aurons ainsi un meilleur choix.		